

## La Région applique la gratuité de son réseau de transport Aléop pour les réfugiés ukrainiens

**En solidarité avec le peuple ukrainien, la Région des Pays de la Loire a décidé d'attribuer la gratuité du réseau de transports Aléop aux réfugiés ukrainiens accueillis sur le territoire. Cette gratuité s'applique :**

- Aux TER Aléop
- Aux cars de lignes régulières
- Aux transports scolaires
- Au bateau pour se rendre à l'île d'Yeu depuis Fromentine
- Au transport à la demande

**Les justificatifs suivants seront pris en compte pour délivrer les billets :**

- Une pièce d'identité ukrainienne (passeport ou carte d'identité)
- Ou un pass « Help Ukraine » délivré par la Deutsche Bahn
- Ou une carte de résident ukrainien

**Modalités selon les transports utilisés :**

- Aléop en TER, les billets sont disponibles dans les guichets SNCF et dans les gares mobiles.
- Cars de ligne régulière Aléop, les justificatifs sont à présenter lors de la montée à bord des cars.
- Transports à la demande Aléop, la situation est à préciser lors de la réservation téléphonique du service. Les justificatifs sont à présenter lors de la montée à bord du véhicule.
- Transports scolaires, les familles sont invitées à contacter les services Aléop du département concerné ou via les formulaires de contact sur [www.aleop.fr](http://www.aleop.fr). La gratuité ne pourra pas être appliquée sur des inscriptions effectuées en ligne sur le site internet ALEOP.

Aléop en 44 : 02 28 20 65 44

Aléop en 49 : 02 41 22 72 95

Aléop en 53 : 02 43 67 22 50

Aléop en 72 : 02 43 61 37 20

Aléop en 85 : 02 51 44 76 10

**Plus de renseignements :** [www.aleop.fr](http://www.aleop.fr) ou  
<https://m.ter.sncf.com/pays-de-la-loire/se-deplacer/solidarite-ukraine>